

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 1er avril 2020

Sujet: Mesures extraordinaires dans le cadre de la reprise des activités pédagogiques

ATTENDU qu'en date du 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le Coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale;

ATTENDU que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec annonçait la fermeture des collèges et des universités pour deux semaines à partir du 16 mars 2020 en raison de la propagation de la COVID-19;

ATTENDU qu'en date du 22 mars 2020, le gouvernement du Québec ordonnait le prolongement de la fermeture des établissements d'enseignement, incluant les cégeps, jusqu'au 1er mai 2020 inclusivement;

ATTENDU l'annonce du Ministre de l'éducation, Jean-François Roberge, le 22 mars 2020, à l'effet que les étudiants auront la possibilité de compléter leur session d'hiver à l'aide de moyens alternatifs d'enseignement et que les modalités relatives à la poursuite de la formation devront leur être communiquées le plus tôt possible par les collèges;

ATTENDU les assouplissements temporaires dans l'application du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et autres éléments, transmis par le MEES le 26 mars 2020;

ATTENDU que le Collège reconnaît l'autorité pédagogique de la Commission des études;

ATTENDU que la situation en lien avec la COVID-19 pourrait évoluer de sorte que la fermeture des établissements d'enseignement, incluant les cégeps, soit prolongée au-delà du 1er mai 2020;

ATTENDU les impacts de cette pandémie sur les activités du Collège;

ATTENDU le devoir et le souhait du Collège Ahuntsic d'assurer la protection de la communauté collégiale tout en favorisant la réussite des étudiants;

ATTENDU le caractère exceptionnel de la situation qui prévaut actuellement;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST RÉSOLU :

CA-403-03.1

- *De mandater la directrice générale pour prendre toute orientation et décision en lien avec cette situation exceptionnelle, et ce, jusqu'à la fin de la session d'hiver 2020. Selon les circonstances, la directrice générale consultera la présidente ou la vice-présidente du CA. Toutes les orientations et les décisions qui seront prises pendant cette période devront être soumises lors de l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de juin;*

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 1er avril 2020

Sujet: Mesures extraordinaires dans le cadre de la reprise des activités pédagogiques

2

- *De suspendre, temporairement jusqu'à la fin de la session d'hiver 2020, l'application de certains articles de la Politique du plan de cours détaillé (PO-16) et de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PO-12) afin que les professeurs puissent procéder aux aménagements nécessaires sans contraintes de délais, de nombres d'évaluations et de pondérations, et ce, dans le respect des principes de qualité, d'équité et de transparence, et en collaboration avec la Commission des études;*
- *De suspendre, temporairement jusqu'à la fin de la session d'hiver 2020, l'application du Règlement relatif au calendrier scolaire (R-03). Le Collège respectera la directive ministérielle visant à ce que la session d'hiver 2020 puisse comporter moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation, mais normalement avoir l'équivalent d'au moins 12 semaines d'apprentissage. La période de reprise des activités, s'étendant du 6 avril et se terminant le 12 juin, permet de respecter cette directive;*
- *De suspendre, temporairement jusqu'à la fin de la session d'hiver 2020, le Règlement sur l'admission, la sélection, l'inscription et la réussite scolaire des étudiants (R-11), afin de permettre au Collège d'être souple quant à son application étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle sont placés les étudiantes et les étudiants.*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



GENEVIÈVE DRAPEAU
Secrétaire générale
Le 2 avril 2020

GD/ss